



Envoyé en préfecture le 24/01/2020  
Reçu en préfecture le 24/01/2020  
Affiché le 24 | 01 | 2020  
ID : 063-200071199-20200120-CCPL\_2020\_01-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 13 janvier 2020  
Date d'affichage : 13 janvier 2020

### SEANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de janvier à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Priest-Bramefant.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Catherine FRADETAL (suppléante de Pascal LABBE), Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
Roland GENESTIER a donné pouvoir à Éric GOLD  
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN

#### Absents représentés

Josette BREYSSE, Jean-Claude PAPUT, Pascal LABBE

#### Absents :

Pierre LYAN, Jean-Claude MOLINIER

Secrétaire de séance : Éric GOLD

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2020-01 : NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE DE LA DDFIP**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier conseil communautaire du 17 décembre 2019, il a demandé si les conseillers communautaires souhaitaient travailler à la mise en place d'un nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de la CCPL. Il a proposé la venue de Monsieur SISCO, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme afin de débattre sur les grands principes d'une future organisation.

Aujourd'hui, il est demandé à Monsieur SISCO de présenter les engagements de la DDFIP pour la mise en place d'une nouvelle organisation du réseau de proximité des finances publiques qui pourrait être applicable en 2021 si les élus signent une charte d'engagement relative au nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de la CCPL avec :

- **Un cadre dédié au conseil pour les élus du territoire de la CCPL,**
- **Des accueils de proximité pour assurer le service aux usagers,**
- **Le service de gestion comptable de Riom pour effectuer les tâches de gestion (actuellement assurées par les trésoreries de Luzillat et Aigueperse).**

Monsieur le Président rappelle que le projet de l'Etat est d'installer une Maison France Services(MFS) par EPCI (ou canton). L'échelon de proximité reste la commune. Aussi, la CCPL souhaite travailler à la mise en place d'une MFS multisite avec les mairies volontaires. Le matériel informatique pourrait être financé par la communauté de communes. Les usagers pourraient, par ce biais, être mis en relation avec les services différents services institutionnels.

Monsieur SISCO, précise aux élus du conseil communautaire le fonctionnement du nouveau réseau de proximité de son administration et les conséquences sur le maillage actuel des trésoreries sur le territoire communautaire.

Suite à des constats établis à l'échelle nationale, il annonce les principes d'une nouvelle façon d'aborder la gestion des collectivités territoriales avec :

- **L'émergence d'un conseiller aux décideurs locaux:** Il sera un cadre A+ affecté à plein temps au service des communes de l'EPCI à cette seule mission d'appui et de conseil budgétaire et comptable, en matière de dépenses, de recettes, financier, fiscal, économique et patrimonial, en réingénierie des processus...
- **La confortation d'un service de gestion comptable:** Il aura vocation à concentrer les travaux de gestion effectués actuellement par les trésoreries (tenue de la comptabilité et confection du compte de gestion, prise en charge – contrôle – mise en paiement des mandats de dépense, prise en charge – recouvrement des titres de recettes).

Une concertation a été mise en place depuis l'été dernier avec les élus et le projet initial d'organisation a évolué en faveur des usagers (plus de points de contact) et des élus et de leurs personnels (un seul service de gestion comptable avec une taille plus importante et un périmètre harmonisé).

Monsieur SISCO s'est engagé sur les points suivants :

- 1- La gestion de l'ensemble des communes de l'EPCI par le service de gestion comptable de Riom et la pérennité du-dit service,
- 2- La nomination d'un conseiller au décideur local dédié à l'intercommunalité installé dans un 1<sup>er</sup> temps dans les locaux de Luzillat puis au siège de l'EPCI. Le ou l'agent public sera nommé au minimum pour 3 ans,
- 3- Des accueils de proximité confortés pour les usagers : des permanences seront organisées à Aigueperse, Luzillat (puis Maringues à terme), mais aussi à la MSAP de Randan si elle est labellisée France Services. Les usagers pourront se rendre dans les bureaux de tabac signataires du contrat pour payer leurs créances publiques. Ces accueils de proximité seront confortés jusqu'en 2026.

Monsieur SISCO compte également sur la mise en place d'un comité de pilotage mixte (élus et DDFIP) pour assurer un suivi (avec des points d'étape réguliers).

Monsieur SISCO s'est également engagé sur le maintien du bail concernant des locaux de Luzillat jusqu'à fin de l'année 2022 (avec un engagement sur le versement des loyers jusqu'à cette date).

Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le 24/01/2020

ID : 063-200071199-20200120-CCPL\_2020\_01-DE

Il souhaite conclure une convention avec les représentants de la Communauté de Communes Plaine Limagne. Le système entre dans sa mise en œuvre. Dans le Puy-de-Dôme, il souhaite que le territoire de la CCPL enclenche le dispositif, avec l'engagement d'un traitement plus particulier avec ses équipes.

Considérant la transformation profonde de la gestion des finances publiques,

Considérant la compétence numérique de la Communauté de Communes Plaine Limagne,

Considérant son projet d'accompagnement des usagers avec la mise en place d'un service communautaire de Médiation Numérique et son projet de labellisation au réseau des Maisons France Services, en partenariat avec les communes volontaires (projet multisite),

Considérant l'objectif commun avec la DDFIP du Puy-de-Dôme d'instaurer un service de qualité sur le territoire, efficace et pertinent, au plus proche des besoins des usagers,

Considérant les engagements du Directeur de la DDFIP sur les moyens humains qu'il est prêt à déployer sur le territoire communautaire,

Considérant la proposition qui est faite de rédiger une convention de partenariat avec la DDFIP pour mettre en œuvre la nouvelle organisation des services et des équipes,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à la majorité des votes exprimés (17 voix pour, 13 voix contre et 6 abstentions) de ses membres présents et représentés :

- de s'engager dans un partenariat avec la DDFIP du Puy-de-Dôme,
- d'autoriser Monsieur le Président à élaborer avec le Directeur de la DDFIP un projet de convention de partenariat,
- d'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 24/01/2020  
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

